UN NOUVEAU SERVICE DE COURTAGE EN ASSURANCES AU SEIN DU SeGEC

Depuis le début de ce mois de novembre, le SeGEC propose un nouveau service à ses membres. L'ASBL Assurec leur propose un accompagnement dans les missions de courtage en assurances. Un service indispensable pour les établissements scolaires quand on sait que plusieurs dizaines de sinistres de tous ordres sont quotidiennement déclarés dans notre réseau.

L'internalisation de ce service de courtage au sein du réseau est le fruit d'une réflexion initiée par le SeGEC et partagée avec les CoDiEC sur la base d'une analyse de l'évolution du contexte et des besoins des Pouvoirs organisateurs (PO) par la Centrale de marchés.

L'objectif affiché est de pérenniser un service de qualité, proche des PO et conscient de leurs réalités et besoins. Depuis une dizaine d'années, dans le cadre des cahiers des charges de service de courtage, la Centrale de marchés a veillé à développer une approche particulièrement adaptée au contexte de nos écoles. Il s'agissait aussi d'adapter les couvertures d'assurance pour répondre à l'évolution des besoins. Enfin, il y avait la volonté d'assurer la transparence dans les coûts imputés aux PO tant par le courtier que par les compagnies d'assurance. Pendant ces années, il a été possible de trouver des partenaires avec une assise locale et partageant une approche associative.

Par la suite, l'évolution du secteur des assurances a amené des reprises, fusions ou alliances des partenaires historiques aboutissant à un actionnariat constitué de fonds d'investissement étrangers. Ces mouvements ont eu pour conséquences l'éloignement géographique des centres de décision et la déconnexion progressive des intérêts de ces décideurs par rapport à la réalité du modèle associatif.

Les avantages de la structure interne

Si l'internalisation du service engendre des avantages en termes de vision, comme expliqué ci-dessus, elle recèle également d'atouts plus fonctionnels, administratifs et financiers. Assurec est une structure *« In house »* permettant d'assurer un service de courtage exclusivement réservé aux ASBL d'organisation des écoles ou d'aide aux écoles du réseau sans remise en concurrence dans le cadre des obligations relatives aux marchés publics.

Comme structure *« In house »*, les statuts garantissent la présence de représentants des membres dans les instances (assemblée générale et organe d'administration) et le contrôle de l'activité d'Assurec par ses membres.

Autrement dit, Assurec est une association exclusivement concentrée sur les intérêts des écoles et contrôlée par ses bénéficiaires. Sans autres intérêts, sans autres contraintes. Ce sont ces caractéristiques qui distinguent Assurec des autres courtiers.

Une équipe expérimentée

Pour mener à bien cette mission, Assurec pourra compter sur une équipe expérimentée. Michel Dokens en prendra la direction. Il est l'un des meilleurs spécialistes des assurances adaptées au monde scolaire et au mode d'organisation des écoles libres. Florence Rasseneur rejoint aussi l'équipe. Elle a débuté sa carrière dans les services du CoDiEC du Hainaut comme responsable des assurances avant de rejoindre l'équipe d'Adesio. L'un et l'autre connaissent parfaitement les contrats conclus par la Centrale de marchés, la structure de notre organisation et les réalités de terrain des écoles.

Le service sera rapidement complété par deux autres profils pour préparer l'année 2027 et prendre le relai du bureau DAP (Degauquier and Partners) dès le 1er janvier.

▪ **Arnaud Michel**

Plus d'informations sur : le.segec.be/DAP